



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme+Homme  
**GAMBIE**

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**<sup>®</sup>



Pour l'Égalité Femme - Homme



## **TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME**

La Gambie est le plus petit pays d'Afrique. C'est un pays quasiment enclavé dans le Sénégal, qu'il coupe littéralement en deux, et avec lequel il partage 740 km de frontière. Elle a une superficie de 10.689 km<sup>2</sup>. Son territoire s'étend le long des 320 derniers kilomètres du cours du fleuve Gambie jusqu'à son embouchure, de 20 à 50 km de part et d'autre des rives du cours d'eau. Son littoral donnant sur l'océan Atlantique s'étend sur 80 km. Il a pour capitale Banjul, principale aire urbaine du pays, qui se trouve à l'embouchure du fleuve Gambie, et qui concentre environ la moitié de la population totale avec plus d'1,1 million d'habitants.

Sa population est estimée à environ 2,2 millions d'habitants. La Gambie partage des racines historiques avec les pays d'Afrique de l'Ouest qui ont connu la pratique de la traite des esclaves. L'anglais est la langue officielle du pays. Les autres langues pratiquées sont le mandingue, le wolof, le diola, le peul, le sérère, le krio et d'autres langues vernaculaires.

Selon l'indice du PNUD sur le développement humain pour l'année 2010, la Gambie est classée 151<sup>ème</sup> sur 169 pays. En 2010, le Produit intérieur brut (PIB) basé sur la Parité pouvoir d'achat (PPA) par habitant, s'élevait à 1,478 USD (environ 1,062 euros) avec un taux de croissance annuel de 5%<sup>1</sup>. L'agriculture emploie plus de 70% de la force de travail du pays, générant près de 33% du PIB, 85% des recettes d'exportations et les deux tiers des revenus des ménages<sup>2</sup>.

Le pays a été dirigé par, Yahya Jammeh, depuis un coup d'État en 1994, jusqu'au 21 janvier 2017. En décembre 2016, Yahya Jammeh a été battu aux élections présidentielles par Adama Barrow, qui a pris la tête du pays le 19 janvier 2017, après avoir prêté serment en exil, à Dakar<sup>3</sup>.

Le pays a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-

---

<sup>1</sup> Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2010

<sup>2</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, consulté le 10 janvier 2011.

<sup>3</sup> <https://www.populationdata.net/pays/gambie/> consulté le 31 octobre 2019.

<b>INSTRUMENTS INTERNATIONAUX</b>	<b>CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES</b>	Signé le 29 juillet 1980 et ratifié le 16 avril 1993	
	<b>PACTE INTERNATIONAL DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b>	Ratifié le 22 mars 1979	
	<b>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</b>	Ratifié le 29 décembre 1978	
	<b>CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT</b>		Signé le 5 février 1990 et 8 août 1990
			Adhésion
	<b>RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES</b>		
	<b>DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES</b>		Adhésion
	<b>LE STATUT DE ROME CREANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE</b>	Signé le 7 décembre 1998 et ratifié le 28 juin 2002.	

<sup>4</sup> Gambie, « Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme », Trente-quatrième session 4-15 novembre 2019, 22 août 2019.

	<b>CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS,</b>	Signé le 23 octobre 1984 ratifié le 28 septembre 1988
	<b>TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES</b>	
	<b>CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE</b>	Signée le 20 septembre 2017 et ratifiée le 28 septembre 2018.
	<b>CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES</b>	Signée le 20 septembre 2017 et ratifiée le 28 septembre 2018.
	<b>DEUXIÈME PROTOCOLE FACULTATIF SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES, VISANT À ABOLIR LA PEINE DE MORT</b>	Signé le 20 septembre 2017 et ratifié le 28 septembre 2018;
	<b>LE PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT, CONCERNANT L'IMPLICATION D'ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS</b>	Signé le 21 décembre 2000 et ratifié le 27 septembre 2019;
<b>INSTRUMENTS REGIONAUX</b>	<b>CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES</b>	Ratifié en juin 1983
	<b>PROTOCOLE DE MAPUTO</b>	Ratifié en mai 2005



	<b>PROTOCOLE RELATIF À LA CHARTE AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES PORTANT CRÉATION D'UNE COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES</b>	Ratifié en juin 1999
--	---	----------------------

### **ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX**

L'harmonisation s'est matérialisée par l'adoption de Lois et de mesures destinées à promouvoir le respect des droits des femmes:

- Loi sur l'enfance (2005)
- Loi sur les tribunaux de district (lois révisées de 2009)
- Loi sur la violence familiale (2013)
- Loi sur le travail (2007)
- Loi sur les prisons (lois révisées de 2009)
- Loi sur les infractions sexuelles (2013)
- Loi sur les femmes (2010)
- Loi sur les infractions liées au tourisme (2003)
- Loi sur la traite des personnes (2007)<sup>5</sup>
- The Gambia National Gender Policy (2010-2020)
- Gender an Women Empowerment Policy (2010-2020)
- National policy for the advancement of Gambian Women 1999-2009 (NPAGW)

<sup>5</sup> <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/GMB/1>



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme



## **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME HOMME :** **MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS** **DIFFERENTS DOMAINES**

Pour la mise en œuvre des textes visant l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels.

### **Mécanismes institutionnels**

- En décembre 2017, une loi portant création d'une commission nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris a été adoptée par l'Assemblée nationale. Depuis lors, les membres de la commission ont été nommés et celle-ci dispose désormais d'un secrétariat entièrement opérationnel.
- En janvier 2019, le Gouvernement a créé le Ministère de la femme, de l'enfance et de la protection sociale. Un secrétariat de la protection sociale a été mis en place et une politique nationale de protection sociale (2015-2025) a été élaborée. Le processus d'établissement d'un code budgétaire pour les questions de genre a également été lancé.
- Des initiatives ont été prises en vue d'amorcer un processus de révision constitutionnelle et de réformer des lois répressives mises en œuvre sous le régime précédent.
- Deux projets de loi instaurant une Commission de révision de la Constitution et une Commission nationale des droits humains ont été adoptés par l'Assemblée nationale le 13 décembre<sup>6</sup>.
- The Gambia national Policy : 2010-2020 : L'objectif de la politique nationale de promotion de la femme gambienne 1999-2009 est «d'améliorer la vie de tous les Gambiens (hommes, femmes et enfants) à travers l'élimination de toutes les formes d'inégalité de genre par des mesures concrètes de développement selon le genre ».
- Gender Bureau : il a pour objectif de fournir un appui technique aux ministères sur l'intégration de la dimension de genre institutions, organisations, organismes des gouvernements locaux, société civile, aux organisations et secteur privé. Il coordonne, suit et évalue le processus de mise en œuvre de la politique de genre. Il fournit un soutien en retour dans les zones critiques et fixe des normes, élabore des lignes directrices, diffuse et

---

<sup>6</sup> Rapport Amnesty international sur la Gambie, 2017-2018 disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/gambia/report-gambia>.



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme

contrôle leurs opérations.



- National Women's Council : Il a pour objectif de conseiller le gouvernement sur les questions d'égalité des sexes ; de superviser la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes au niveau décentralisé et de sensibiliser et défendre les questions de genre à la base.
- Government Ministries and Parastatals : cette institution a pour rôle de soutenir les unités de genre et les personnes focales en construisant leurs capacité d'analyse sexospécifique, de planification et d'établissement de lignes budgétaires pour leurs opérations; de suivre, évaluer et fournir des données désagrégées sur le secteur programmes et leur impact sur l'égalité des sexes; d'instituer et mettre en œuvre des actions positives à court terme; de combler les écarts de genre existants etc.

### **AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes en Gambie et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

- **Santé et social**

D'après les données pour la Gambie, il existe une égalité totale de genre pour les indicateurs liés à la santé, notamment pour le taux de survie des enfants de moins de 5 ans et le pourcentage d'enfants sans retard de croissance, la part de la population non infectée par le VIH (15-24 ans) et l'espérance de vie à la naissance (Bureau de la statistique de la Gambie, 2014b).

- **LES AVANCÉES**

- En novembre, l'État et ses partenaires de développement ont lancé un programme complet d'éducation sexuelle, destiné à être mis en œuvre dans les écoles;
- D'après les résultats de l'enquête démographique et sanitaire gambienne de 2013 (Bureau de la statistique de la Gambie, 2014b), le taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes a reculé, passant de 50 en 2003 à 34 en 2013<sup>7</sup>.
- En 2013. Le taux de mortalité chez les moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes est

---

<sup>7</sup> Commission économique des Nations Unies, Profil de pays : Gambie, 2016 disponible sur [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/gambia\\_cp\\_fre.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/gambia_cp_fre.pdf)



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme



quant à lui tombé à 54 en 2013, contre 89 en 2003.

- La cible des objectifs du Millénaire visant à vacciner 88 % des enfants de moins de 5 ans contre la rougeole n'a été manquée que de 0,2 % en 2013.
- S'agissant du sixième objectif de combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, la Gambie affichait un taux de prévalence du VIH/sida de 0,3 % en 2013 chez les 15-24 ans (Bureau de la statistique de la Gambie, 2014b). Le pays a accru ses dépenses dans le secteur de la santé en pourcentage du PIB, les portant de 5,0 % en 2005 à 7,3 % en 2014 (OMS, 2016a).

### • **LES OBSTACLES**

Le défi pour la Gambie réside dans l'amélioration de la santé maternelle. Le pays a enregistré une baisse du taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes, qui est passé de 977 en 1995 à 706 en 2015 (OMS et al. 2015 et Bureau de la statistique de la Gambie, 2014b), 2 manquant ainsi la cible de 263 pour 100.000 naissances vivantes fixée dans les objectifs du Millénaire.

## ➤ **EDUCATION ET CULTURE**

### • **LES AVANCÉES**

En tenant compte des deux sexes, le taux brut de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement secondaire était de 66,2 % en 2010, et a légèrement augmenté jusqu'à 66,8 % en 2014. On peut observer une tendance croissante nette dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, où le taux brut de scolarisation a progressé de 10 points de pourcentage entre 2010 et 2016.

Le Plan stratégique du secteur de l'éducation 2016-2030 représente une étape cruciale dans l'articulation des priorités du pays et de sa vision en matière d'éducation, couvrant tous ses sous-secteurs, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, et incluant des stratégies spécifiques pour améliorer l'équité, l'efficacité et les résultats de l'apprentissage.

Le pays appliquait la tolérance zéro dans le domaine des châtimements corporels. Ce principe est inscrit dans les règles prévues pour les établissements scolaires.



Les efforts en cours visent à renforcer et à consolider la mise en œuvre du programme d'éducation. Les objectifs incluent: l'éducation gratuite pour les filles dans les zones rurales, le changement de politique :

- Permettre aux filles enceintes de retourner à l'école après l'accouchement,
- Encourager les filles et les femmes à suivre des cours de sciences et de technologie,
- Réviser des programmes d'enseignement pour qu'ils soient plus sensibles au genre, et assurer ainsi l'inclusion du genre dans les cours de recyclage pour les enseignants,
- Initier le club des mères;

Ces initiatives déjà en cours ont permis d'atteindre la parité hommes-femmes au niveau national (cycle inférieur) et une amélioration significative des inscriptions aux niveaux supérieurs.

- **LES OBSTACLES**

Bien que le pays ait réalisé des progrès considérables au début de la décennie, les indicateurs clés du secteur de l'éducation ont stagné au cours des cinq dernières années, et le système est confronté à plusieurs problèmes liés à l'accès, à l'équité, aux résultats de l'apprentissage et à l'efficacité.

Il convient de noter que les mathématiques et d'autres matières scientifiques intéressent encore plus les garçons. Les filles se concentrent encore dans des domaines d'étude stéréotypés tels que les soins infirmiers, l'enseignement, la formation de secrétariat ou les questions domestiques.

Chez les jeunes filles, l'abandon est toujours d'actualité notamment en raison du nombre important de filles employées en tant que personnel de maison, du grand nombre de mariages précoces, ainsi que de la persistance de la vision traditionnelle du rôle des femmes.

➤ **Participation politique des femmes**

- **LES AVANCÉES**

La juriste Mariam Jack Denton a été nommée mardi 11 avril 2017, présidente de l'Assemblée nationale. Elle est la première femme à occuper ce poste en Gambie.

*En Janvier 2017, Fatoumata Tambajang est nommée vice-présidente de la Gambie et devient la*

*deuxième personnalité de l'État. De même, en Mars 2019, en parallèle du ministère de la Santé dont elle occupe le poste, **Isatou Touray** a été nommée Vice-Présidente de la Gambie.*

- **LES OBSTACLES**

Malgré des progrès sensibles dans certains secteurs, d'autres domaines posent problème. On observe une inégalité de genre en politique, en particulier pour ce qui est de la représentation des femmes aux postes parlementaires et ministériels.

Les modèles et stéréotypes basés sur l'infériorité de la femme conduisent à la masculinisation de certaines responsabilités et activités auxquelles les femmes ont plus de peine à accéder (postes de cadre de commandement par exemple). Certaines pratiques sociales fondées sur la religion ou les coutumes (la claustration par exemple) font échec aux principes égalitaires dont sont porteurs les textes consacrant les droits politiques de la femme, y compris la constitution.

➤ **Violences basées sur le genre**

- **LES AVANCÉES**

Les autorités ont mis en œuvre une stratégie d'égalité de genre qui a notamment modifié les manuels scolaires afin de lutter contre les stéréotypes négatifs sur les filles. Les populations plus vulnérables sont visées par une série de programmes, notamment « l'initiative de la deuxième chance » avec la Banque mondiale, destinés aux jeunes filles et jeunes garçons qui ne sont pas inscrits dans le système scolaire classique afin qu'ils puissent développer des compétences nécessaires pour leur avenir.

- La Gambie a passé en décembre 2015 une nouvelle loi interdisant formellement l'excision féminine. Le non-respect de la loi implique une condamnation à trois ans d'emprisonnement et/ou une amende de 1200 euros.

- **LES OBSTACLES**

Dans le cadre du processus de domestication du Protocole, la Gambie a adopté un projet de loi sur les femmes mais qui ne couvre pas l'intégralité des dispositions de ce dernier, notamment en ce qui concerne la MGF qui constitue une violation généralisée des droits des femmes en Gambie.

Le système juridique Gambien reconnaît trois sources de droit : écrit, coutumier et religieux (islamique). Outre le fait que chacune des trois sources contienne des dispositions discriminatoires, la juxtaposition de ces différents droits crée des contradictions et conflits préjudiciables aux femmes, en particulier dans les domaines de la famille et de l'accès à la propriété.

La Constitution de 1997 (Section 33- 5) : autorise explicitement l'adoption de lois discriminatoires en matière d'héritage, de mariage, d'inhumation, de divorce et d'adoption. La loi sur l'héritage (1992) : Le Wills Act prévoit qu'une femme ne peut hériter que dans les conditions fixées par la loi islamique (Sharia), soit uniquement un tiers de l'héritage.

La polygamie est autorisée selon la Sharia et le droit coutumier et sa pratique est répandue. Bien que le Code pénal assure que la ("souillure" mariage forcé) d'une fille de moins de 16 ans constitue un crime, la pratique et le droit coutumier voient souvent des parents marier leurs filles de 13 ans, en particulier dans les zones rurales.

En 2009, on estimait que 39% des femmes âgées de 15 à 19 ans étaient mariées, veuves ou divorcées.

#### ➤ Accès à la justice

- LES AVANCÉES

Une commission a été mise en place pour enquêter sur les rapports faisant état de violations des droits de l'homme commises au cours des 22 années de mandat de M. Jammeh.

- LES OBSTACLES

L'agence nationale de l'aide juridictionnelle a été créée pour offrir des services juridiques aux Gambiens. Néanmoins, en raison des insuffisances budgétaires, ce service est aujourd'hui limité aux personnes qui encourent les peines les plus graves, l'objectif étant de le généraliser rapidement<sup>8</sup>.

#### ➤ Accès aux ressources

---

<sup>8</sup><https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23343&LangID=F>



- **LES AVANCÉES**



L'égalité des sexes s'avère essentielle pour réaliser le développement durable, car les femmes jouent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté<sup>9</sup>.

Les déséquilibres entre les sexes existant dans la société gambienne ont renforcé la pauvreté existante.

L'écart national de pauvreté est de 25,1% et la part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale est 8,8% (Rapport sur l'état d'avancement des OMD 2007). La pauvreté est extrême dans les zones rurales; avec une moyenne de 60% alors que dans les zones urbaines, la pauvreté est estimée à 13%. Une grande proportion des personnes touchées sont les femmes qui ont peu ou pas accès aux ressources productives telles que la terre, le crédit, les technologies et l'information (Profil de genre 2009).

L'autonomisation des femmes est un domaine d'action privilégié pour le Gouvernement. La loi portant création du Conseil national de la condition féminine est entrée en vigueur en 1980 et le Bureau de la condition féminine a été chargé de mener des interventions liées à la problématique hommes-femmes et de les coordonner sous la responsabilité du Cabinet du Vice-Président.

Le plan national de développement (2017-2021) va dans ce sens, il encourage l'investissement dans les secteurs qui contribuent à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB), tels que l'agriculture et le tourisme, pour offrir de nouvelles perspectives à une main-d'œuvre jeune, et en particulier aux femmes.

Des programmes en partenariat avec l'UE et L'UNOPS encouragent les femmes à travailler dans le milieu de la construction dans le cadre d'un projet d'infrastructures routières en Gambie, conformément à l'engagement de l'organisation envers l'autonomisation des femmes. Près de 200 femmes ont été engagées pour participer à un projet de réhabilitation de routes d'accès à haute intensité de main-d'œuvre. Ce projet à haute intensité de main-d'œuvre emploie plus de 60 pour cent de femmes, qui acquièrent de précieuses compétences pouvant leur ouvrir de nouvelles possibilités de carrière et améliorer leurs moyens de subsistance.

---

<sup>9</sup> Le plan national de développement de la Gambie (2017-2021)

- **LES OBSTACLES**

Bien que la législation prévoit l'égalité des droits à l'emploi, les femmes continuent d'être victimes de discrimination, en grande partie en raison d'un manque de surveillance et d'application mécanismes.

En Gambie, les femmes ont un accès limité aux ressources essentielles comme la terre, la main-d'œuvre, le crédit, les biens-fonds et les marchés pour améliorer leurs revenus et réduire la pauvreté. Même si aucune disposition juridique n'empêche les femmes d'avoir accès à la propriété notamment foncière, les pratiques culturelles et traditionnelles, en particulier dans les zones rurales, entravent l'accès des femmes à la propriété et à la terre (en dépit du fait que les femmes constituent 70% des travailleurs du secteur agricole). Les terres, en zones rurales, sont habituellement la propriété du chef de famille ou sont gérées par toujours un homme.

Les femmes connaissent la pauvreté dans les ménages non pauvres, du fait des inégalités systématiques dans divers domaines et de leur manque de pouvoir de décision sur les ressources du ménage.

### **OBSERVATIONS GENERALES**

La Gambie est dotée d'un système juridique pluraliste fondé sur la juxtaposition du droit écrit, du droit coutumier et du droit religieux ce qui favorise les contradictions et les incohérences, en particulier en matière de droit du mariage et de droit de la famille, du droit successoral et du droit de propriété.

Dans nos différentes recherches, il est sorti que la Gambie n'est pas très respectueuse des délais de dépôt de rapports devant les instances onusiennes. Ce qui fait que la recherche en la matière est un peu disparate. Le cadre juridique et institutionnel semble aussi restrictif pour les ONG et militants défendant les droits de l'Homme.

Les réformes en vue devraient s'accélérer pour rendre effective la jouissance des droits de tous particulièrement des femmes.

## **RECOMMANDATIONS**

- Réformer ou abolir toutes les lois discriminatoires, conformément à la CEDAW et au Protocole de Maputo.
- Renforcer toutes les autres mesures de protection et d'accompagnement des femmes victimes de violences, y compris en supprimant les obstacles à l'accès à la justice ; en garantissant la poursuite et la sanction des auteurs des crimes ; en mettant en place des formations destinées au personnel responsable de la mise en œuvre des lois et en augmentant les ressources financières allouées aux programmes et services de lutte contre les violences conjugales.
- Adopter toutes les mesures nécessaires pour réformer ou éliminer les pratiques culturelles et stéréotypes discriminatoires, en organisant des campagnes de sensibilisation, destinées aux hommes et aux femmes, aux autorités traditionnelles et aux chefs des communautés.

**N.B** : Le RF-EFH est disponible pour accompagner le pays à améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité des services de santé, multiplier les efforts pour enrayer la mortalité maternelle et infantile, améliorer l'information relative aux méthodes contraceptives accessibles, améliorer l'éducation sexuelle et mettre en place des services de planning familial.

## **DOCUMENTS CONSULTÉS**

Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2010

Groupe de la Banque africaine de développement, consulté le 10 janvier 2011.

Ministry Of Women's Affairs , The Gambia national gender policy, 2010-2020

<https://www.populationdata.net/pays/gambie/> consulté le 31 octobre 2019.

Gambie, « Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme », Trente-quatrième session 4-15 novembre 2019, 22 aout 2019.

<https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/GMB/1>



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme



Rapport Amnesty international sur la Gambie, 2017-2018 disponible sur  
<https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/gambia/report-gambia>.

Commission économique des Nations Unies, Profil de pays : Gambie, 2016 disponible sur  
[https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/gambia\\_cp\\_fre.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CountryProfiles/2017/gambia_cp_fre.pdf)

<https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23343&LangID=F>

Le plan national de développement de la Gambie (2017-2021)

<https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapgambieobsjuillet2011.pdf>